

CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY

27.10.2022
27.02.2023



La CGT - Confédération Générale du Travail - est née de la volonté des salarié-e-s de s'organiser pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et l'exploitation. Elle agit et propose pour conquérir de nouveaux droits pour un monde plus juste. La CGT s'est forgée autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial.

Contact :
Coordinateur CGT :
Eric PANCROUP
Tel : 06.23.91.32.98

Site Internet :
eric.pancoup@cg76.fr

L'énergie doit rester sous contrôle public.

La CGT exige un seul opérateur public pour l'EPR Penly.

La production d'énergie doit échapper à la rentabilité et à la logique financière. L'électricité doit rester un bien commun, sous contrôle public, incarné par EDF. La demande en électricité a été sous-estimée depuis des décennies et notre indépendance énergétique abandonnée. La construction de nouveaux réacteurs nucléaires s'avère indispensable pour répondre aux enjeux et aux besoins des citoyens. La relance de la filière passe par des commandes fermes pour permettre les investissements et recrutements nécessaires dans l'ingénierie et l'industrie. Réussir la réalisation d'un programme de réacteurs nucléaires EPR2 redonnera vie, sur la durée, à l'ensemble du tissu industriel et inscrira le pays dans une relance politique énergétique qui répondra aux besoins. Au fil des chantiers, la CGT veillera à ce que des domaines, comme le génie civil, décisif pour respecter les délais et maîtriser les coûts, soient exemplaires socialement et industriellement, à l'inverse du chantier EPR de Flamanville. Dès lors que la précarité énergétique touche des millions de personnes, il faut reconquérir notre souveraineté énergétique avec l'accès à des tarifs de l'énergie, dont celui de l'électricité, régulés et maîtrisés, au plus proche des coûts réels, pour les usagers, particuliers et industriels.





Retour d'expérience du chantier EPR de Flamanville

Penser le futur chantier de l'EPR2 à Penly et la série voulue par l'Etat, c'est inévitablement intégrer l'expérience du chantier de l'EPR de Flamanville, lieu où la CGT a joué un rôle majeur et essentiel dans la reconnaissance des droits des travailleurs et travailleuses, afin d'anticiper les enjeux qui se posent en matière environnementale et sociale.

Ce qui implique inévitablement de garder à l'esprit la question centrale qui a permis de travailler dans l'intérêt des citoyens et des salariés, à savoir mettre à niveau égal, les conditions sociales et les questions techniques qu'obligent un tel chantier. L'expérience sur le chantier de Flamanville nous conforte dans cette obligation.

Tel que vécu à Flamanville, travailler à la reconnaissance de l'obtention du label grand chantier intégrant les moyens pour y parvenir, ainsi qu'à la place des organisations syndicales dans le débat public, au niveau national comme local, est un gage de réussite. Cela oblige à penser tout le chantier en intégrant l'obligation de la responsabilisation du Maître d'ouvrage. C'est dans ce sens que très vite, la CGT a travaillé dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses, à combattre et faire cesser tout dumping social, par des actions en direction des travailleurs détachés du chantier qui ont manifesté un intérêt à la présence CGT sur le chantier.

Pour ce faire, compte-tenu des événements vécus sur le chantier de Flamanville, cela implique que les organisations syndicales soient présentes à tous les échelons afin de ne pas revivre l'inhumain épisode du chantier EPR de Flamanville, théâtre de la marchandisation des salariés en Europe. Une CGT qui a porté, de ce fait, la reconnaissance des qualifications par la formation professionnelle, et propose un Nouveau Statut du Travail Salarié, une Sécurité sociale professionnelle pour y parvenir.

Cela a aussi posé la question indispensable de la formation initiale et continue pour assurer le besoin de savoirs et savoir-faire utiles à ce type de chantier, ce que la CGT a maintes fois redit au cours des 10 dernières années dans le but de rappeler l'importance de main œuvre qualifiée pour assurer la bonne conduite du chantier.

Un EDEC - Engagement de Développement et de l'Emploi et des Compétences - pensé et animé par et pour les acteurs concernés, a été un outil territorial indispensable à cela, notamment afin d'assurer la reconnaissance des qualifications par le maître d'ouvrage et, ainsi, permettre aux salarié-e-s de retrouver un emploi en adéquation avec ces dernières localement au vu du tissu industriel drainé par le chantier.

A ce titre-là, l'importance de la valorisation des retombées territoriales a été un des gages d'adhésion sociale de la population localement. Ainsi, le travail avec les acteurs locaux dans les instances territoriales, mais surtout l'intervention des organisations syndicales de salariés ont permis de penser cette vision globale de nature à garantir la valorisation des métiers localement pour développer le tissu industriel du Nord Cotentin.

Le travail engagé par la CGT a également permis de valoriser les métiers nécessaires et indispensables à l'ensemble de la filière nucléaire incluant notamment la place des infrastructures et des services publics capitaux à l'implantation d'un tel chantier.

Le projet EPR, une réponse au besoin d'emplois durables.

La construction du second EPR sur le site de Penly, situé à 20 km de Dieppe et 30 km du Tréport, est un véritable défi pour les acteurs de l'activité économique et sociale de la région et du département. Au cœur des enjeux énergétiques et de leur maîtrise, se trouvent posées les questions d'emploi, de formation et du développement économique et social.

- Le taux de chômage en Normandie représente 6.9 % de la population pour 103 680 demandeurs d'emploi. En Seine-Maritime, le taux est de 7.9% pour 57 510 demandeurs d'emploi (source Pôle Emploi).
- Le nombre de demandeurs d'emploi sur le bassin dieppois est de 9 426. Pour le bassin du Tréport, il est de 2766 demandeurs d'emploi. Le taux de chômage sur la vallée de la Bresle est de 6.4 % et de 6.3 % pour Dieppe – Caux maritime.
- Sur le bassin de Dieppe, l'activité tertiaire représente 57 % de l'effectif salariés alors que sur celui du Tréport, l'activité industrielle prédomine et représente 52 % de l'effectif salariés. L'emploi, la formation, les qualifications, les salaires sont des marqueurs très sensibles à la situation. Les crises successives (économique, sanitaire, etc....) sont payées au prix fort par les salariés, les retraités, la jeunesse.

Suppressions d'emploi, fermetures d'entreprises, chute de l'activité économique, chômage partiel, ont fait grimper le chômage et la précarité.

Dans ces conditions, la concrétisation du projet EPR 2 de Penly pourrait ouvrir enfin la colonne « création d'emplois qui aidera à lever le niveau de qualification des salariés ». Ce chantier peut et doit apporter un nouveau souffle et irriguer l'activité économique à condition que, dans ce projet, la réponse aux besoins ne soit pas la dernière roue du carrosse et trouve des réponses concrètes. Nos pays de Caux et de

Bray, notre département et notre région en ont besoin. Une région dotée de moyens nécessaires en électricité doit permettre une relance significative des activités industrielles consommatrices de cette énergie, avec des opportunités de transports maritimes, fluviaux et ferroviaires non négligeables. Sans oublier notre indépendance énergétique.

- Nous formulons des propositions :
 - ✓ Développer les infrastructures routières et les lignes SNCF autour de ce bassin, pour plus de facilité de mobilité.
 - ✓ Moderniser le port de commerce de Dieppe, pour l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction de l'EPR.
 - ✓ Remise en état de voies sur le port et ainsi que la remise en place du raccordement de Saint Pierre.
- Fidéliser durablement les activités dans les bassins d'emplois pour amortir la transition de l'après chantier. Il faut éviter le recul économique et social que la région a connu après les précédents grands chantiers.

La CGT revendique un « GRAND CHANTIER SOCIALEMENT EXEMPLAIRE ».

Elle exige que tous les salariés du nucléaire, qu'ils travaillent pour le donneur d'ordre ou la sous-traitance, voient immédiatement s'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Ils doivent bénéficier d'un haut niveau de garanties collectives comportant la sécurité de l'emploi, afin d'assurer leur suivi médical sur l'ensemble des carrières professionnelles. Sûreté et sécurité nucléaire de haut niveau imposent aussi des exigences sociales de haut niveau !



© Médiathèque EDF

Label « Grand Chantier » + création d'un **Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire** pour les relations entre acteurs

Ce chantier doit permettre aux salariés de se qualifier et d'élever leur niveau de qualification ; aux privés d'emploi de se former ; aux salariés en situation d'exclusion de se réinsérer. Priorité des offres d'emploi au local.

- **Conditions d'accueil** exemplaires de tous les salariés durant tout le chantier. Fond spécifique abondé par l'Association Inter-Entreprises
- **Respect du droit français et du droit constitutionnel** (liberté de se syndiquer et revendiquer) pour tous les salariés ressortissants de la Communauté Européenne ou non, **clause impérative** dans les appels d'offres du maître d'ouvrage. Ne pas revivre dumping social et entraves aux libertés du groupe Bouygues sur Flamanville
- **Garanties sociales et formation professionnelle de haut niveau** ; maison de l'emploi et de la formation professionnelle (gouvernance, gestion, suivi des fins de contrats en sécurisant les parcours professionnels)
- Dès le début du chantier, Comité inter-entreprise et **Comité d'Hygiène, de Sécurité, des Conditions de Travail et d'Environnement** avec moyens aux organisations syndicales

